

SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du jeudi 10 juillet 2025 à 20H30

Le comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 10 juillet 2025 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Luc VAN ROEKEGHEM, Président du Syndicat des Eaux de Samer et Environs.

ETAIENT Présents : MM. BAILLIEU, FOURNIER, DUMONT, BALLY, Mme CHATILLON, MM. VAN ROEKEGHEM, Didier PAQUES, LOUCHET, GRANDERIE et HOLUIGUE, membres titulaires, MM. PECHINOT et DEBOVE, membres suppléants
Etaient absents ou excusés : MM. HERDUIN, FOLY (suppléé par Mr PECHINOT), Dom. PAQUES, Mmes BEAUSSE et ROGEZ, MM. DOUCHAIN, LOUVET, NAUDET, MARTEL, FORESTIER (suppléé par Mr DEBOVE) et FLAHAUT.

12 présents

Après l'appel nominal, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Rébecca CHATILLON, qui accepte, est élue à ce poste par 12 voix.

Le compte rendu de la réunion du 26 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité,

EAU POTABLE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND connaissance du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable. Ce rapport est tenu à la disposition du public au siège et sur le site du Syndicat.
- AUTORISE le président à signer un avenant au contrat de Délégation du Service Public de l'eau potable, le prolongeant de 3 mois, soit jusqu'au 31/03/2026
- DECIDE de modifier la délibération du 26/03/2025 relative au principe de recours à la Délégation de Service Public pour l'eau potable : la durée initiale prévue de 5 à 8 ans, est portée à 8 ans en solution de base et à 12 ans en solution optionnelle avec la télérelève.
- DECIDE de modifier la délibération du 26/03/2025 et AUTORISE le président à signer un avenant à la convention d'achat d'eau avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, la prolongeant d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026. La modification porte sur un comptage supprimé et sur la régularisation des tarifs.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND connaissance du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement autonome. Ce rapport est tenu à la disposition du public au siège et sur le site du Syndicat.

Mr Baillieu fait remarquer que le prix de revient au m³ pour une consommation de 120 m³, d'une installation d'assainissement non collectif, coûte environ aussi cher que l'assainissement collectif, compte tenu de son entretien et de son amortissement sur 20 ans.

- ADOpte le principe de recours à la Délégation de Service Public pour l'assainissement non collectif, (avec le groupement de commandes avec Desvres et Longfossé) sur durée de 8 ans en solution de base et 12 ans en solution optionnelle avec géoréférencement et travaux.

Le Président informe l'assemblée d'une prolongation de 3 mois de la convention avec Véolia pour les contrôles d'assainissement non collectif soit jusqu'au 31/03/2026 (reconductible par tacite reconduction à partir du 01/01/2026)

INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Président donne quelques informations à l'assemblée sur :

- l'avancement des travaux

* Interconnexions à Tingry et le Tournier Samer – Ces travaux devraient être mis en service à l'automne 2025 et vont ainsi sécuriser la qualité de l'eau distribuée sur Samer, Questrecques, Wierre-au-Bois, Tingry et une partie de Carly.

* Renouvellement de canalisations fuyardes. Le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration. Une demande de prolongation de délai a été envoyée à l'Agence de l'Eau

- Réunion semestrielle avec Véolia le 3 juin 2025 – le rapport a été envoyé aux maires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.25.

Le Président,

La secrétaire de séance,

Luc VAN ROEKEGHEM.

Rébecca CHATILLON.